

Rapport d'activité

Année 2005-2006



TABLE DES MATIERES



I - Présentation de la MAPPP	3
Création et compétences :	3
Sa composition :	5
Chiffres-clés :	5
II - Activité en 2005/2006	5
II-1 Bouclage des textes relatifs au contrat de partenariat :	5
II-2 Etudes juridiques/outils méthodologiques complémentaires :	6
II-3 Connaissance du marché :	7
II-4 Les Projets de contrats de Partenariat au niveau du Gouvernement :	8
II-5 Les projets des Collectivités territoriales :	10
III - Contacts avec autres institutions impliquées dans le développement des PPP & Coopération internationale	11
III-1 Echanges d'expérience avec les autres organismes administratifs :	11
III-2 Coopération internationale :	12
IV - Chantiers en cours et perspectives 2006/07	13
IV-1 Méthodologie et doctrine administrative :	13
IV-2 Démarches sectorielles :	14
V - Préconisations/Recommandations	15
Perspectives d'évolution des différents mécanismes contractuels de type PPP :	15
Annexes	16
Liste des projets de CP ayant fait l'objet d'une publication au BOAMP ou au JOUE	17
Liste des abréviations	20
Composition du Comité d'Orientation	21
Indicateurs de connexion sur le site Internet de la MAPPP	22

Rapport d'activité 2005 – 2006

I - Présentation de la MAPPP

Création et compétences :

Créée par décret N° 2004-1119 du 19 octobre 2004 en application de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 instituant les contrats de partenariat, la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (MAPPP) a été installée le 27 mai 2005 par le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, à qui elle est rattachée.

L'appellation « Mission d'appui », préférée à l'intitulé d'organisme-expert évoqué par l'Ordonnance, reflète la conception selon laquelle la MAPPP n'a pas vocation à être une simple chambre d'enregistrement délivrant des avis, mais doit constituer un outil d'information, de soutien et d'accompagnement pour toute administration publique engagée dans un contrat de partenariat (CP). A ce titre, la mission d'appui a un triple rôle :

1. Information & Promotion du nouvel outil auprès des acteurs concernés par différents canaux

- Mise en place et animation d'un Site Internet: www.ppp.minefi.gouv.fr avec rubrique Foire aux questions (FAQ,) archives questions-réponses, fiches juridiques, liste des projets en cours...
- Participation à la rédaction de lettres professionnelles PPP...
- Colloques, salons, manifestations diverses ainsi qu'animation ou participation à des séminaires ...
- Participation à divers groupes de travail sectoriels ou professionnels.

2. Appui à sa mise en œuvre dans la préparation, la négociation et le suivi des contrats (côté personne publique)

La MAPPP a pour vocation première d'apporter un appui méthodologique dans la préparation des contrats de partenariat : elle peut à ce titre rendre une expertise sur l'économie générale de l'opération et aider la personne publique porteuse du projet à procéder à l'étude d'évaluation requise, sans pour autant se substituer aux conseils que celle-ci a recruté à cet effet. La Mission apporte également un concours lors des phases d'attribution et de finalisation des contrats. Elle développe à cet effet des recommandations pratiques. Le guide pratique « Les contrats de partenariats – Principes et méthodes » publié en mai 2005 comporte une série de lignes directrices pour la passation des contrats.

Enfin, la Mission assure le suivi des contrats en cours et peut, sur la base du retour d'expérience sur les nouveaux contrats, proposer des évolutions de la réglementation en vigueur.

3. Validation de l'évaluation préalable après vérification de l'éligibilité du projet au CP

La MAPPP valide les projets de contrats de partenariat proposés par les administrations de l'Etat ou ses établissements publics (à l'exception de ceux émanant de la Défense, qui dispose de son propre organisme-expert) , mais n'a qu'un rôle consultatif pour les collectivités territoriales ; dans ce dernier cas, son intervention peut cependant déboucher ,sur leur demande transmise sous couvert du préfet, sur un avis formalisé.

Son avis est une condition nécessaire, mais non suffisante, à l'engagement d'une procédure de CP, le contrat ne pouvant être signé par l'Etat ou ses établissements publics dotés d'un comptable public qu'après accord du ministre chargé de l'économie.

La compétence de la Mission s'étend également à l'ensemble des contrats complexes ou comportant un financement innovant dont elle peut être saisie, pour avis, par le ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie (ce cas de figure ne s'étant pas encore concrétisé à la date du rapport).

Sa composition :

L'équipe de la Mission d'appui rassemble une demi-douzaine d'experts, venus de différents horizons du secteur public, mais ayant en commun une expérience professionnelle variée, incluant des passages en entreprise ou au sein d'institutions financières.

Elle compte à ce jour cinq responsables, autour de son président Noël de SAINT PULGENT et de François BERGÈRE (Secrétaire général) :

Jean-Yves GACON, Patrice MOURA, Thierry REYNAUD, Antoine TARDIVO et Laurent WINTER (Directeurs de projets).

L'équipe bénéficie par ailleurs du soutien à temps partiel de Christine MAUGÛE, du Conseil d'État. Le secrétariat est assuré par Mme Solange BILLEBAULT.

La Mission s'appuie notamment sur un Comité d'orientation consultatif, composé de 37 membres (liste en annexe), qui regroupe l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels intéressés au développement des partenariats. Ce comité, qui se réunit avec une périodicité trimestrielle, est chargé de proposer des thèmes d'analyse et de valider le rapport annuel élaboré par la mission.

Chiffres-clés :

-Au plan budgétaire : Elle est dotée d'un budget de 54 000€ (dotation globale de fonctionnement, hors frais de personnel) pour l'exercice 2006, auquel s'ajoute une enveloppe de crédits d'étude.

-Nombre d'opérations traitées au 30 septembre 2006 : la MAPPP a instruit une trentaine de dossiers et émis 15 validations au cours de l'année écoulée (cf ci-après en II-4).

II - Activité en 2005/2006

II-1 Bouclage des textes relatifs au contrat de partenariat :

Participation de la Mission à la préparation des textes suivants qui complètent et parachèvent le cadre juridique du C.P.

☞ Au plan réglementaire :

- Décret n° 2005-953 du 9 août 2005 portant modification du décret n° 2004-1145 du 27 octobre 2004 sur la procédure de consultation des entreprises.

- Décret N° 2005-1737 du 30 décembre 2005 modifiant le seuil pour l'AAPC (de 150 000 à 135 000 € pour l'Etat et de 230 000 à 210 000€ pour les collectivités locales).

☞ Au plan administratif :

- Circulaire du 14 septembre 2005 relative aux règles budgétaires afférentes à la signature de CP (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie + Ministère délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat).

- Circulaire interprétative aux Préfets du 29 Novembre sur la mise en œuvre du CP par les collectivités territoriales (Ministère de l'Intérieur + Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie).

- Réponse à de nombreuses questions écrites qui ont notamment permis de préciser la capacité des collectivités territoriales à recourir au CP dans le cadre de l'art 1425 du CGCT pour la couverture du territoire en Internet haut débit.

Par ailleurs , la MAPPP a contribué, en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques du MINEFI, à élaborer l'argumentaire qui a permis d'aboutir au rejet par le Conseil d'Etat le 31 mai 2006 du recours déposé par l'ordre des Avocats de Paris visant à demander l'annulation du décret du 19 octobre 2004 portant création de la mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat.

II-2 Etudes juridiques/outils méthodologiques complémentaires :

La MAPPP a fait réaliser au titre de ses crédits d'étude, des études juridiques et fiscales ciblées pour répondre à des questions soulevées par tel ou tel de ses interlocuteurs. Citons parmi ces études :

- ☞ la relation maître d'œuvre – maître d'ouvrage – contractant public dans un CP ;
- ☞ l'intangibilité du groupement candidat pendant la phase d'attribution ;
- ☞ le champ d'interprétation des critères d'urgence et de complexité, avec application à quelques exemples types ;
- ☞ l'application au cas des CP des dispositifs de défiscalisation (lois Girardin...) et du régime de TVA spécifiques aux D.O.M. ;
- ☞ relations entre domanialité publique et CP ;
- ☞ le traitement des subventions dans le cadre d'un CP.

Par ailleurs, un modèle d'évaluation sous Excel a été réalisé par la MAPPP et mis en ligne avec son guide d'utilisation. Destiné tant aux donneurs d'ordre publics qu'à leurs prestataires -conseils, ce simulateur financier vise à donner à la personne publique qui envisage le recours à un contrat de partenariat pour réaliser un projet une première comparaison en termes de coût global avec les alternatives classiques.

Ces études ont été mises sur le site Internet de la Mission et les suivantes le seront progressivement. Ce site est lui même régulièrement d'enrichi (rubrique FAQ, archives questions-réponses, liens complémentaires, outil de simulation, ...).

La Mission est par ailleurs engagée, en liaison avec ses homologues de la Défense, dans un travail d'élaboration de préconisations et clauses contractuelles-types applicables par grande catégorie de problématiques pour assister les personnes publiques dans la contractualisation de leurs relations partenariales avec la personne privée. Ce recueil devrait être prêt et mis à disposition des personnes publiques intéressées dans les prochains mois.

Elle participe enfin, sous l'égide de l'I.G.D. (Institut pour le Gestion Déléguée) à l'élaboration d'une Charte déontologique du Dialogue compétitif ,articulée autour de dix grands principes, qui reprendra les principales préconisations et recommandations pour un dialogue équilibré et efficace. Elle a également contribué à la réalisation du guide sur le financement des PPP en France diffusé par l'IGD à la mi-octobre 2006.

II-3 Connaissance du marché :

La MAPPP a procédé à une identification aussi complète que possible des divers acteurs professionnels amenés à collaborer sur les contrats de partenariat : entreprises de BTP, exploitants potentiels (« facility managers »), les bailleurs de fonds (banques, fonds d'investissement en capital), agences de rating ou sociétés d'assurance ,... rencontrés dans le cadre de groupes de travail « thématiques », de colloques, séminaires et manifestations diverses, en réunion de présentation bilatérale ou encore à l'occasion des premiers dossiers de projets qu'elle a eu à traiter.

Simultanément, la MAPPP a engagé un travail de recensement et de rencontre des conseillers juridiques, financiers et techniques sur le marché, intervenant comme assistants au donneur d'ordre public dans les phases initiale d'évaluation préalable et en appui au dialogue compétitif, jusqu'à la finalisation du contrat. L'offre de conseil à la personne publique sous ses diverses formes (juridiques, technico-économiques, montages financiers...) a en effet commencé à se structurer pour répondre à la demande anticipée côté public et présente aujourd'hui une grande diversité. La cartographie des acteurs élaborée par la MAPPP et disponible sur demande de la personne publique, ne comporte pas de « hiérarchisation » des cabinets, ne prétend pas à l'exhaustivité et constitue encore moins une « labellisation » desdits cabinets par la MAPPP. Elle constitue l'embryon d'une base de données plus complète que la Mission souhaite mettre en place dans un avenir proche et qui permettra de répertorier de façon plus détaillée les spécialisations, références et réalisations (avec les noms des correspondants et interlocuteurs divers).

II-4 Les Projets de contrats de Partenariat au niveau du Gouvernement :

Le CIIACT du 14 octobre 2005, a retenu 34 projets dont 25 projets (pour un montant d'investissement cumulé de l'ordre de 6.2 Md€), pour lesquels la procédure de consultation est susceptible d'être lancée avant la fin 2006 dès lors que le rapport d'évaluation aurait été validé par la MAPPP (ou l'organisme-expert Défense pour les projets relevant de ce secteur) au plan juridique et économique.

D'autres projets concernant le Ministère de l'Economie et des Finances (Trésorerie générale à reconstruire), le Ministère des Affaires étrangères (lycées français à l'étranger à rénover/reconstruire), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, ou le Ministère de la Culture ont été rattachés dans l'intervalle à la liste de ces projets. Certains projets sont désormais en mesure d'être engagés à brève échéance après disparition des obstacles législatifs (cas de RFF, où le décret d'application de l'article 22-I de la loi 2006-10 est en cours de publication ...), politiques ou sociaux ou après validation juridique de la démarche au niveau sectoriel (cas des infrastructures routières...). Au mois d'octobre 2006 les projets suivants avaient fait l'objet d'une instruction ayant débouché ou débouchant actuellement sur l'émission d'un avis.

Avis émis :

- **INSEP (rénovation) :** *avis favorable /AAPC émis en octobre 2005/Dialogue compétitif engagé*
- **CH de Roanne (pole Energie) :** *avis favorable /AAPC émis en novembre 2005/ Dialogue compétitif engagé*
- **EP du Domaine et du Château de Versailles/Billetterie :** *avis favorable émis en avril 2006/AAPC émis fin avril/ Dialogue compétitif engagé*
- **Muséum National d'Histoire Naturelle/Zoo de Vincennes :** *avis favorable émis juin 2006/ AAPC émis le 18 juillet 06*
- **Ministère de la Justice/Lot 3 établissements pénitentiaires :** *avis favorable émis juin 2006*
- **RFF/Système de radiocommunication GSM-R :** *avis favorable émis juin 2006*
- **CCI Toulouse : Station d'épuration aéroport Blagnac :** *avis favorable émis juin 2006*
- **CH d'Alès (pole Energie) :** *avis favorable émis juin 2006*
- **Musée des Civilisations Euro-Méditerranée de Marseille/Réserves :** *avis favorable émis juin 2006*
- **Agence Enseignement du Français à l'Etranger/Lycée du Caire:** *avis favorable émis juin 2006*
- **MINEFI/Trésorerie Générale de Basse-Terre (Guadeloupe) :** *avis favorable émis septembre 2006*
- **VNF/Canal Seine Nord Europe :** *avis favorable émis octobre 2006*

Auxquels il convient d'ajouter les 3 avis favorables émis par l'organisme expert du Ministère de la Défense pour :

- **EA ALAT de Dax/formation de pilotes d'hélicoptères/ AAPC émis/ Dialogue compétitif engagé**
- **RDIP (Réseau Déploiement Internet Protocole) -Bases Armée de l'Air**
- **EIS (Ecole Interarmes des Sports) de Fontainebleau**

Validation de l'évaluation en cours :

- **RFF/Contournement LGV Nîmes –Montpellier**
- **RN 88/Mise aux normes autoroutières**
- **A4-A86/élargissement**
- **Ministère de la Justice-AMOTMJ/Maison d'arrêt de la Santé**

Par ailleurs, un avis défavorable a été émis - et la procédure CP abandonnée en conséquence- en décembre 2005 sur un projet dans le domaine culturel, tandis la MAPPP a validé le choix final par RFF d'écarter le recours au CP pour les équipements ferroviaires de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône en juin 2006.

Le marché des CP en est encore au stade du décollage, où il reste nécessaire de convaincre les indécis et de lever les réticences : toute erreur de jugement relatif à un projet risque d'avoir de graves conséquences sur le développement futur de ce mode de passation de la commande publique (à l'instar de ce qui a pu arriver au METP). La MAPPP, qui ne s'est pas vu fixer d'objectifs quantitatifs de volume d'investissements à réaliser en CP, considère en conséquence qu'il est préférable d'écarter un projet incertain plutôt que de valider un projet en CP ne correspondant pas pleinement aux critères posés par l'Ordonnance. A cet effet, la décision finale de la MAPPP, qu'elle soit favorable ou défavorable au recours au CP, doit être motivée et détaillée de façon à suivre le cheminement et à en comprendre les raisons, d'où le format type retenu pour les avis (d'une douzaine de pages environ), permettant non seulement de préciser la démarche de la MAPPP, mais aussi de s'assurer que les points essentiels pour l'évaluation préalable sont abordés. La Mission se fixe pour règle de travailler en liaison étroite avec l'ensemble des parties intéressées (administration porteuse du projet, tutelles technique et financière) et souhaite pouvoir être impliquée le plus en amont possible dans la définition du projet, pour une évaluation préalable mieux ciblée et plus efficace

Il va de soi que l'avis de la MAPPP ne saurait préjuger de l'opportunité socio-économique de lancer le projet, ni de sa soutenabilité budgétaire, ni enfin des possibilités de déconsolidation des engagements bilantiels et des charges de fonctionnement liés au projet dans les comptes de la personne publique ou dans ses agrégats statistiques au sens d'Eurostat.

II-5 Les projets des Collectivités territoriales :

La Mission a participé à diverses réunions d'information avec l'Association des Communautés urbaines de France, des Agences de Développement Régionales, avec des élus locaux et Parlementaires, les Missions d'Expertises Economiques et Financières (MEEF) auprès de la DGCP, du réseau des DR de la CDC, à des séminaires de formation, à un « chat » sur le thème PPP et collectivités territoriales sur le site web MINEFI-Colloc, ainsi qu'au salon des Maires, fin novembre 2005 où elle a disposé d'un stand et fait une présentation... Elle reçoit régulièrement, oriente et conseille, au téléphone ou par courriel, des demandes relatives à des projets locaux et s'est rendue à plusieurs reprises en province participer à des réunions de travail liées à des projets.

Elle entend se positionner comme appui aux décideurs locaux, élus ou fonctionnaires, dès l'amont de la procédure et être en mesure de les accompagner à leur demande, jusqu'à la phase d'attribution du contrat, comme son décret de création, confirmé par la décision du Conseil d'Etat du 31 mai 2006, l'y autorise expressément.

A ce stade ont été pris une trentaine de contacts dont la plupart ont débouché sur la réception et l'instruction d'un premier dossier . Parmi les projets les plus avancés pouvant être cités figurent :

Avis émis et/ou projets engagés :

- **Ville de Rouen** : signalisation & gestion voirie urbaine / éclairage public / régulation trafic (*avis favorable, non formalisé /Dialogue compétitif en cours*)
- **Conseil général d'Eure-et-Loir** : Informatisation du parc de collèges (*avis favorable formalisé /Dialogue compétitif en cours*)
- **Conseil régional de la Réunion** : Tram-train (1^opartie avis émis/validation de l'analyse comparative en cours)

Validation de l' évaluation en cours :

- **Communauté urbaine de Lille** : construction nouveau grand stade
- **Communauté urbaine du Grand Nancy** : nouveau Palais des Congrès
- **Ville de St-Raphael** : gare routière/parking souterrain/cinéplex
- **Ville de Perpignan** : réalisation d'un théâtre
- **Conseil régional d'Auvergne** : couverture zone d'ombre Internet Haut Débit
- **Conseil régional de Lorraine** : regroupement des services dans nouveaux locaux

Contrats déjà signés :

- **Auvers-sur-Oise** : éclairage public
- **Conseil Général du Loiret** : collège
- **SIDOM d'Antibes** : usine d'incinération
- **Ville de Thiers** : éclairage public
- **Castelnau-le-Lez** : éclairage public
- **Communauté d'agglomération de Châteauroux** : parking public

III - Contacts avec autres institutions impliquées dans le développement des PPP & Coopération internationale

III-1 Echanges d'expérience avec les autres organismes administratifs :

La MAPPP entretient des relations de travail et d'échange réguliers avec les organismes ou institutions suivants, également impliqués dans le développement ou la mise en œuvre des PPP :

- *Organisme expert du Ministère de la Défense* : le Président de la MAPPP est ex-officio membre dudit Organisme-expert avec lequel la MAPPP entretient des relations de coopération technique et d'échange d'expériences (et dont le président est lui-même membre

du Comité d'Orientation de la MAPPP), ainsi qu'avec le bureau Nouveaux Modes d'Acquisition de la DGA, coopération qui devrait notamment déboucher prochainement sur la mise en place d'un recueil de clauses-type de dispositions contractuelles proposé aux personnes publiques s'engageant dans une procédure CP.

- *MAINH* : mise en place d'une méthodologie commune d'instruction des dossiers d'évaluation préalable pour les projets hospitaliers à réaliser en CP, échanges sur procédures et aspects fiscaux,...
- *AMOTMJ* : participation aux travaux des commissions du dialogue compétitif sur les premières tranches d'établissements pénitentiaires menées en AOT-LOA,...
- *Mission de réflexion sur le PPP mise en place au ministère de l'Équipement* : échanges sur problématiques PPP propres aux infrastructures de transport.
- *IGD* : aux groupes de travail et de réflexion sur les thèmes du financement des PPP, de l'incidence des PPP sur la croissance économique et l'emploi, sur l'élaboration d'une charte déontologique du dialogue compétitif ; création conjointe d'un Centre d'expertise français pour l'observation des PPP (CEFO-PPP) qui a un objectif de Recensement et d'analyse de l'ensemble des opérations menées en PPP. Une telle base de données, rassemblant les éléments-clés de chaque contrat à la signature (déroulement du dialogue compétitif, honoraires des conseillers divers, durée, montant et détails des coûts de la construction, montant des coûts d'exploitations, , détails du loyer...) et sur sa durée, est très importante pour étayer les choix futurs et il est nécessaire de la mettre en place dès le début.

La MAPPP considère qu'il est de sa responsabilité d'assurer la coordination et contribuer à l'harmonisation et la circulation des informations entre ces divers organismes et missions sectoriels dans le domaine des projets en contrats de partenariat.

III-2 Coopération internationale :

Au plan international, la MAPPP a engagé plusieurs actions d'échange d'expériences sur une base bilatérale avec les homologues des task forces britanniques (Treasury-Office of Government Commerce et Partnerships UK) et allemandes , ainsi que sur une base multilatérale , dans le cadre de rencontres organisées par le groupe Banque Mondiale (sous l'égide du World Bank Institute) et l'OCDE (Direction de la gouvernance publique et du développement territorial), qui doivent permettre de comparer aspects institutionnels et mode opératoire des agences en charge des PPP ainsi que les aspects budgétaires, finances publiques et comptables dans les pays concernés .

Elle est associée à la réflexion engagée au niveau européen et qui doit déboucher sur la mise en place d'un Centre d'expertise européen des PPP (EPEC) à Luxembourg, sous l'égide de la BEI. Elle a des contacts avec les institutions communautaires (Directions Générales du Marché Intérieur, des Transports et de l'Énergie,...Eurostat) Elle reçoit régulièrement des délégations étrangères désireuses de mieux connaître le modèle français de PPP et a participé à des actions de coopération technique à l'étranger sous l'égide de l'ADETEF.

IV - Chantiers en cours et perspectives 2006/07

IV-1 Méthodologie et doctrine administrative :

Aspects formation :

Participation à des actions de formation (et non plus seulement d'information) à destination des décideurs publics engagés par divers acteurs : CSTB, IGPDE,...

Aspects économiques :

Critères de détermination et dimensionnement des recettes annexes (revenus tiers) par rapport aux recettes principales ; obtenir précision (par voie législative ?) sur quote-part minimale des revenus liés à l'exploitation pour qualification en DSP.

Aspects comptables :

Relancer et faire progresser le rapport du groupe de travail PPP constitué sous l'égide du CNC avec pour objectif de déboucher sur l'adoption de normes comptables en comptabilité générale pour le traitement en compte de bilan comme en compte de résultats des opérations menées en PPP tant dans les comptes du partenaire privé que coté personne publique, en liaison avec la DGCP. Modalités de décomposition des composantes Investissement, Financement et Exploitation de la rémunération versée au partenaire privé sur la durée du contrat.

Aspects fiscaux :

Finaliser les consultations en cours s'agissant des conditions d'assujettissement à la TVA et d'éligibilité au Fonds de Compensation pour la TVA des différentes prestations composant une opérations en PPP tant coté personne publique que privée. D'autres échanges sont programmés avec la DGI, DLF et les différents ministères concernés (Équipement,...) pour les modalités de reconnaissance du résultat du partenaire privé au regard de l'impôt sur les sociétés ainsi que sur les autres types d'imposition indirectes : droits d'enregistrement (taxe de publicité foncière, salaire du conservateur des hypothèques, et frais notariaux), taxe professionnelle, taxe locale d'équipement, ...

Aspects assurances :

Doctrines en matière d'obligations de couverture assurance pour les risques construction, dommage-ouvrages, garantie décennale,... articulation avec caractère « assurantiel » de l'approche PPP.

IV-2 Démarches sectorielles :

Secteur Energie :

En liaison avec le Club des Services d'Efficacité Energétique (CSEE) rassemblant les syndicats et organismes professionnels (FG3E, GIMELEC,...) et les acteurs institutionnels (ADEME) élaboration d'un guide pratique destiné à être diffusé début 2007 pour la mise en œuvre des contrats de partenariat pour l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments et ouvrages publics .

Secteur Transports :

Participation active à de nombreux colloques et manifestations : rencontres RFF : le Rail et les PPP en juillet 06, colloques ADF/Interoute « Financement des infrastructures routières » et GART « Les PPP : un outil pour les transports publics locaux » en octobre 2006 ; déclinaison de la méthodologie d'évaluation des projets pour mieux prendre en compte les particularités des projets Transport ; participation au Guide du GART sur la mise en œuvre des PPP dans les projets de transport urbain (fin 2006).

Secteur des Technologies de l'Information & Communication :

Participation aux Journées européennes de l'administration électronique, ainsi qu'à divers forums de réflexion professionnels.

Secteur des Universités :

Le transfert à terme aux universités de la responsabilité de gestion de leur patrimoine immobilier est aussi l'occasion pour celles-ci, grâce à l'apport de l'outil PPP, de réaliser une véritable stratégie de gestion patrimoniale. Dans un premier temps, la réalisation d'un guide d'action pour aider les universités – et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage universitaire en cours de création – à passer les contrats en PPP pourrait être envisagée.

Une démarche a par ailleurs été engagée début 2006 auprès des responsables concernés pour attirer leur attention sur l'intérêt de la mise en œuvre des CP dans le contexte des banlieues après les événements de l'automne 2005 - au triple plan du calendrier de réalisation ; de l'implantation de nouveaux commerces et activités générateurs de recettes annexes ; ainsi que des perspectives d'emploi pérennes (au titre de l'exploitation/maintenance) offertes par les structures porteuses de projets coté privé aux jeunes peu ou pas qualifiés.

V - Préconisations/Recommandations

Perspectives d'évolution des différents mécanismes contractuels de type PPP :

Les lois LOPSI et LOPJ, en date respectivement du 29 août et du 9 septembre 2002, la loi de programmation militaire du 27 janvier 2003 et l'ordonnance du 4 septembre 2003, art. 21 et 22 (investissements hospitaliers) ont autorisé le recours à certains mécanismes contractuels pour permettre à l'Etat et, accessoirement, aux collectivités locales de faire pré-financer et gérer par le secteur privé des équipements destinés à l'Etat dans des domaines bien déterminés (principalement pour les besoins de la justice, de la police, de la gendarmerie nationale, de l'armée ou de la défense).

Mais ce système prend fin au 31 décembre 2007 pour les collectivités locales, alors que pour les mécanismes reconnus à l'Etat il n'y a pas de limitation temporelle des nouvelles possibilités offertes. A défaut d'une intervention du législateur, le système créé au profit des collectivités locales va donc disparaître fin 2007.

De son côté, si elle constitue un texte de portée plus générale, l'ordonnance du 17 juin 2004 instituant le CP a établi un dispositif qui s'est ajouté aux autres et qui garde à ce jour un caractère dérogatoire au droit de la commande publique. Ne pouvant être conclu qu'à certaines conditions, le contrat de partenariat n'est pas un mécanisme contractuel de droit commun, comme peuvent l'être les marchés publics ou les conventions de délégation de service public. Il reste un contrat spécial au même titre que tous les autres contrats prévus par les lois de 2002 et 2003, ceci même si son champ d'application est général.

Il y a donc lieu de commencer à réfléchir aux moyens de simplifier et consolider le dispositif et rendre plus générale l'application du CP, par exemple en élargissant à terme les fondements juridiques de recours au CP à des motifs d'intérêt général, l'analyse comparative destinée à démontrer l'avantage économique de la formule devenant alors le critère principal de choix du CP. Une étude est lancée en ce sens par la MAPPP. L'évaluation préalable gagnerait d'ailleurs à être généralisée à terme à tous les modes de passation de la commande publique, au-delà du seul CP, pour tous les projets dépassant un certain montant.

Parallèlement, il y aurait lieu de mieux intégrer (pour l'Etat et ses EP) le critère de la soutenabilité budgétaire dans la procédure et de rechercher une manière appropriée d'étendre ce critère aux projets des Collectivités Territoriales, tout en respectant l'autonomie décisionnelle de ces dernières.

ANNEXES

Liste des projets de CP ayant fait l'objet d'une publication
au BOAMP ou au JOUE

Liste des projets de Contrat de Partenariat au sens de l'Ordonnance du 17 juin 2004
(d'après les avis publiés dans le BOAMP)

	Projet	Pouvoir adjudicateur	Démarrage études	AAPC	Procédure	Avis attribution	Etat	Collect. locales	Montant estimé	Type projet
1	Eclairage public	Ville d'Auvers-sur-Oise		07/12/2004				1	3	6
2	Canal Seine Nord Europe	VNF	01/04/2005				1		1	2
3	Usine incinération Antibes	Sidom Antibes		26/04/2005	AO	15/05/2005		1	3	6
4	Réhabilitation bâtiments	CNAM					1		2	1
5	Gestion sécurité espaces publics	Ville de Rouen		02/03/2006	?			1	2	6
6	Stade nautique	Communauté d'agglomération de Brive						1	3	6
7	Couverture RN13	Ministère transports	07/06/2005		DC		1		2	2
8	Centre recomposé de Romainville	Syctom de l'agglomération parisienne	22/06/2005					1	3	1
9	Rénovation INSEP	Ministère jeunesse et sport		16/07/2005			1		2	1
10	Centre de formation lutte contre le terrorisme	Ministère Intérieur					1		2	1
11	Eclairage public	Castelnau le Lez		08/11/2005	DC			1	3	6
12	LGV SEA	RFF	03/08/2005				1		1	6
13	Palais de justice	AMOTMJ	24/09/2005		?		1		2	1
14	Reconstruction de 3 collèges	Département Alpes Maritimes						1	3	1
15	CNFTIP Oissel	Ministère Intérieur					1		2	1
16	Trésorerie Guadeloupe	MINEFI		29/09/2006			1		3	1

Réf : MAPPP/TdB/06-05

17	Découplage A4 A86	Ministère transports					1		1	2
18	Eclairage public	Ville de Pertuis	02/12/2005					1	3	6
19	Construction d'un collège	Département Loiret		09/12/2005				1	3	1
20	Réhabilitation maison d'arrêt Santé	AMOTMJ					1		2	1
21	Pôle énergie CH Roanne	CH Roanne		16/12/2005	AO	01/06/2006	1		3	7
22	Musée Méditerranée Marseille	EMOC					1		3	
23	Tram Train Réunion	Région Réunion	04/01/2006		DC			1	1	2
24	Eclairage public	Ville Hérouville St Clair						1	3	6
25	Ecole de Dax - Achat heures de vol hélicoptère	Ministère Défense		18/01/2006			1		2	8
26	Base de loisirs	Ville de Châteaurenard						1	3	3
27	Station touristique forestière animal Explora	Département Haute Marne		02/02/2006	DC			1	3	3
28	Informatisation collègues	Département Eure et Loir		08/04/2006				1	3	4
29	Mise à 2x2 voies de la RN88	Ministère transports			DC		1		1	2
30	Eclairage public	Ville de Thiers		06/02/2006	DC			1	3	6
31	Construction LEO Avignon	Ministère transports					1		?	2
32	Lycée français du Caire	Ministère Affaires Etrangères			DC		1		3	1
33	Réseau Haut Débit	Région Auvergne						1	3	4
34	Relocalisation Services Techniques	Ville de Bourg en Bresse						1	3	1
35	Projet Grand Stade	Communauté Urbaine de Lille	15/02/2006					1	2	3
36	Pont de Verdun sur Garonne	Département Tarn et Garonne						1	3	2
37	Rocade L2 Marseille	Ministère transports					1		1	2
38	CDG Express	Ministère transports	09/03/2006				1		1	2
39	Eclairage public	Ville de Saint Fons						1	3	6
40	Station de traitement des eaux fluviales	CCI Toulouse		23/05/2006				1	3	6
41	Parking	Châteauroux		13/04/2006				1	3	6
42	Centre technique municipal	Ville de Cannes	21/04/2006		DC			1	3	1
43	Eclairage public et signalisation tricolore	Ville d'Aix les Bains		26/04/2006	AO			1	3	6
44	Billetterie informatique	EP Musée Château de Versailles		27/04/2006			1		3	3
45	Théâtre de l'Archipel	Ville de Perpignan			DC			1	2	3
46	Réseau Haut Débit	Département Meurthe et Moselle			DC			1	3	4

47	Relocalisation Services Administratifs	Conseil Régional de Lorraine						1	3	1
48	Reconstruction barrages + micro centrales Aisne et Meuse	VNF					1		2	7
49	Construction 10 groupes scolaires	Ville de Fort de France						1	2	1
50	Eclairage public	Ville d'Agde		24/05/2006				1	3	6
51	Pôle aquatique de Marseille	Marseille						1	2	3
52	Pôle d'échanges multimodal rail-route	Ville de Saint Raphaël			AO			1	2	1
53	Lot 3 prisons	AMOTMJ		05/07/2006			1		1	1
54	Eclairage public	Ville de Soissons						1	3	6
55	Espace socio-culturel	Vauvert (30)	26/08/2006					1	?	3
56	RDIP Bases Armée air	Min Défense					1		?	4
57	Centre aquatique	Loches		28/07/2006				1	?	3
58	Eclairage public	Bussy-Saint- Georges		08/08/2006				1	?	6
59	Zoo	Vincennes		20/07/2006	DC			1	2	3
60	Eclairage public	Liverdun (54)		04/08/2006	DC			1	3	6
61	Pôle Energie Hôpital d'Alès	Alès (30)		26/07/2006	DC			1	?	7
62	Eclairage public (à paraître)	Boulogne-Billancourt						1	3	6
63	Eclairage public (à paraître)	Rouen			DC			1	2	6
64	Restructuration d'un îlot	Orléans	05/10/2006					1	?	1
65	Eclairage public et vidéosurveillance	Fort de France	09/10/2006					1	?	6
66	Projet GENES de l'Ensaë (à paraître)	Palaiseau					1		3	1
67	Tramway	Mulhouse			DC					

Classement par taille :

1: investissement > 150 M€

2: 30 < investissement < 150 M€

3: investissement < 30 M€

Types projets:

1: bâtiment

3: Culture et sport

5: Sys. Info

7: énergie

2: transport

4: Infra- telecom

6: équipement t urbain

8: formation

Liste des abréviations

AAPC	:	Avis d'Appel Public à la Concurrence
AMOTMJ	:	Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice
AOT	:	Autorisation d'Occupation Temporaire
BEA	:	Bail Emphytéotique Administratif
BEH	:	Bail Emphytéotique Hospitalier
BEI	:	Banque Européenne d'Investissement
CGCT	:	Code Général des Collectivités Territoriales
CH	:	Centre Hospitalier
CIACT	:	Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité du Territoire
CNC	:	Conseil National de la Comptabilité
CP	:	Contrat de Partenariat
CSTB	:	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DAJ	:	Direction des Affaires Juridiques
DGCL	:	Direction Générale des Collectivités Locales
DGCP	:	Direction Générale de la Comptabilité Publique
EP	:	Etablissement Public
FAQ	:	Foire Aux Questions
IGD	:	Institut pour la Gestion Déléguée
IGPDE	:	Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique
LOA	:	Location avec Option d'Achat
LOLF	:	Loi d'Orientation de la Loi de Finances
LOPJ	:	Loi d'Orientation et de Programmation pour la Justice
LOPSI	:	Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure
MAINH	:	Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier
MAPPP	:	Mission d'Appui à la réalisation des Contrats de Partenariat
MINEFI	:	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
MOP	:	Maîtrise d'Ouvrage Publique
PFI	:	Private Finance Initiative
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PUK	:	Partnership UK
SPV	:	Special Purpose Vehicle

Composition du Comité d'Orientation

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie :

- *MAPPP*
- *DGTPE*
- *Direction du Budget*
- *Direction des Affaires Juridiques*
- *Direction générale des Impôts*
- *Direction générale de la Comptabilité Publique*
- *DGCCRF*
- *IGF*

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé : *MAINH*

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer

Ministère de la Culture

Ministère de la Défense : *Organisme Expert PPP*

Ministère de la Défense

Mission Interministérielle pour la qualité des Constructions Publiques

Conseil d'Etat

Cour des Comptes

Association des Maires de France

Assemblée des Départements de France

Association des Régions de France

Association des Maires des Grandes Villes de France

Fédération des Maires des Villes Moyennes

Conseil National de la Comptabilité (CNC)

Ordre des Architectes

Conseil National des Barreaux

MEDEF

Fédération Bancaire Française

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)

Institut de la Gestion Déléguée (IGD)

Fédération Française du Bâtiment (FFB)

A.F.E.C.E.I.

Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)

Entreprises générales de France (BTP)

Groupement des Professions de Service

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Syntec Ingénierie

Syntec Informatique

→ Soit au total 37 membres

Indicateurs de connexion sur le site Internet de la MAPPP

